

## Don et déprédations À propos de l'« Avant-dire » au *Traité du Verbe*

Les responsables du présent dossier ont fort bien fait de le placer sous le signe, non de la préface, mais de l'« Acte préfaciel ». Avant d'être un texte, la préface en effet est un acte, et dont la pragmatique diffère très sensiblement selon qu'elle est signée par l'auteur du texte préfacé ou par quelque autre auteur. Certes, nous le savons bien – et cela malgré la confusion que les écrivains y introduisent volontiers depuis plus d'un siècle et demi –, il n'y a pas de texte qui ne soit comptable des conditions ayant gouverné sa production. Tout texte incorpore son contexte d'une manière ou d'une autre. Même le plus démonstrativement détaché de ses conditions d'écriture exprime encore, par ce détachement qu'il affecte, la position que son auteur a prise à l'égard de ce qui, dans telle époque, tel genre, telle circonstance, tel rôle, lui a prescrit d'écrire ce texte de cette façon. On voit bien, cependant, que c'est d'une manière plus forte et toute particulière que la préface remplit cette condition – ou cette servitude, c'est selon – voulant que chaque texte, quel qu'il soit, porte plus ou moins ostensiblement à sa boutonnière le cadre de sa production. D'être un texte au sujet d'un texte ne l'exonère pas de cette servitude qui, en son cas, se redouble au contraire. Rien de moins spéculaire en ce sens qu'une préface et pas de texte au fond moins uniment textuel qu'elle (si l'on entend par « textuel » cette fiction d'un « Verbe » pur que les mythologies modernes ont secrétée). Cela sans doute parce qu'elle est elle-même un « cadre », ou qu'elle se situe, du moins, au bord d'un double « cadre », qui serait d'un côté celui

du livre et de l'autre celui du texte. Cela surtout parce qu'à cette place elle déborde vers l'extérieur en intervenant de surcroît à l'intersection du livre et du lecteur, à l'interface d'un univers de signes et de l'univers où ces signes se rendent intelligibles par une conscience. Sorte de vestibule – ou de hall, parfois plus luxueux que l'édifice dans lequel il introduit –, la préface entend être le lieu de cette entrée en contact de deux univers et se donne comme l'opérateur de leur mise en rapport. Et que ce contact puisse fort bien se passer d'elle lui confère, lorsqu'elle est présente, un supplément de prégnance et d'efficacité.

Nous voici donc, avec elle, déplacés en quelque sorte en direction du lecteur. Et je voudrais insister un moment sur ce point, car le destinataire de la préface est le grand négligé de la sémiologie qu'un Gérard Genette a si minutieusement formalisée. Saisi à son insu par un fétichisme du texte objet qui n'est rien d'autre, tout bien considéré, que le substitut néo-critique du vieux fétichisme de l'auteur, Genette réserve quinze pages à l'instance du destinataire de la préface pour une seule à celle de son destinataire. C'est, dit-il, que « la détermination du destinataire de préface [...] se réduit presque à ce truisme : le destinataire de la préface est le lecteur du texte<sup>1</sup> ». On ne se méfie jamais assez des truismes : comme les « locutions vulgaires » pour Baudelaire, ce sont quelquefois, à mieux y regarder, autant de « trous creusés par des générations de fourmis » dans lesquels se trouve cachée une « profondeur immense de pensée<sup>2</sup> ». Quel est donc ce lecteur auquel la préface se destine ? Est-ce simplement tel lecteur anonyme qui d'aventure ouvre le livre après avoir le cas échéant pris connaissance, avec son titre, son nom d'auteur et son nom d'éditeur, de la présence d'une préface et de l'identité de celui qui la signe ? Ou bien s'agit-il plutôt, antérieurement à ce lecteur isolé, d'une classe de lecteurs, soit par exemple cette communauté symbolique dans laquelle se comptent, plus ou moins nombreux, ceux qui sont en mesure d'évaluer la qualité du signataire de la préface et, par conséquent, la force effective de l'acte qu'il a posé en l'écrivant pour être publiée à cette occasion ? À côté du public anonyme fait d'une addition sérielle de lecteurs isolés – si tant est qu'un lecteur soit jamais isolé – il y a place en effet, si cruciale dans l'acte préfaciel, pour un public plus ou moins identifiable composé du nombre plus ou moins large des lecteurs auxquels le préfacer choisit de

---

1. — Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1987, p. 180.

2. — Charles Baudelaire, *Fusées*, dans *Œuvres complètes*, t. I, éd. Pichois, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1975, p. 650.

s'adresser comme à autant de destinataires privilégiés du texte à double fond qu'il orchestre : le texte de sa préface et le texte dont celle-ci fait son objet<sup>3</sup>.

Par quoi c'est à l'acte que nous sommes à présent reconduits. Comment le définir ? Dans le cas de la préface allographe authentique<sup>4</sup>, qui seule m'occupe ici, ce sera moins, me semble-t-il, par sa fonction (introduire tel texte, aider à sa bonne réception) que par son enjeu (faire valoir ce texte, en lui décernant des insignes de respectabilité esthétique ou intellectuelle ou encore en l'insérant dans le cercle électif d'une communauté définie). L'acte de la préface, sous cet angle, est une sorte de contrat symbolique passé entre trois instances : l'auteur du texte préfacé, l'auteur de la préface elle-même et l'ensemble de leurs lecteurs, répartis en deux catégories au moins : ceux qui relèvent en quelque façon et à quelque degré du même cercle de connivence que l'auteur et son préfacier, et ceux qui, extérieurs à ce cercle, sont précisément ceux-là mêmes auxquels toute préface est supposée s'adresser en droit sinon en fait.

Ce sont les termes et les ressorts de ce contrat symbolique que je me propose de décrire à la lumière non seulement de l'« Avant-dire » signé par Mallarmé pour le *Traité du Verbe* de René Ghil, mais encore de toute l'affaire dont cet « Avant-dire » et son destin éditorial sont les mobiles et les témoins. Voici ce texte, tel qu'il est apparu en tête de l'édition Giraud du *Traité*, en 1886 :

*Tout, au long de ce cahier écrit par M. Ghil, s'ordonne en vertu d'une vue, la vraie : le titre TRAITÉ DU VERBE et les lois par maint avouées à soi seul, qui fixent une spirituelle Instrumentation parlée.*

*Le rêveur de qui je tiens le manuscrit fait pour s'évaporer parmi la désuétude de coussins ployés sous l'hôte du château d'Usher ou vêtir une reliure lapidaire aux sceaux de notre des Esseintes, permet que d'une page ou moins d'Avant-dire, je marque le point singulier de sa pensée au moment où il entend la publier.*

*Un désir indéniable à l'époque est de séparer, comme en vue d'attributions différentes, le double état de la parole, brut ou immédiat ici, là essentiel.*

*Narrer, enseigner, même décrire, cela va et encore qu'à chacun suffirait peut-être, pour échanger toute pensée humaine, de prendre ou de mettre dans*

3. — Ajoutons que ce dédoublement du destinataire peut en bien des cas tenir aussi au fait que le destinataire effectif de la préface peut ne pas s'identifier ni se superposer adéquatement au destinataire qu'elle visait. Rien n'interdit de surcroît de prévoir en amont la possibilité d'une non-coïncidence entre le destinataire de la préface (effectif et/ou visé comme tel) et le destinataire du texte préfacé (qui lui aussi peut se dédoubler).

4. — Selon la terminologie de Genette, *op. cit.*, p. 166-169.

*la main d'autrui en silence une pièce de monnaie, l'emploi élémentaire du discours dessert l'universel reportage dont, la Littérature exceptée, participe tout, entre les genres d'écrits contemporains.*

*À quoi bon la merveille de transposer un fait de nature en sa presque disparition vibratoire selon le jeu de la parole cependant, si ce n'est pour qu'en émane, sans la gêne d'un proche ou concret rappel, la notion pure ?*

*Je dis : une fleur ! et, hors de l'oubli où ma voix relègue aucun contour, en tant que quelque chose d'autre que les calices sus, musicalement se lève, idée rieuse ou altière, l'absente de tous bouquets.*

*Au contraire d'une fonction de numéraire facile et représentatif, comme le traite d'abord la foule, le parler qui est, après tout, rêve et chant, retrouve chez le poète, par nécessité constitutive d'un art consacré aux fictions, sa virtualité.*

*Le vers qui de plusieurs vocables refait un mot total, neuf, étranger à la langue et comme incantatoire, achève cet isolement de la parole : niant d'un trait souverain, le hasard demeuré aux termes malgré l'artifice de leur retrempe alternée en le sens et la sonorité, et vous cause cette surprise de n'avoir ouï jamais tel fragment ordinaire d'élocution, en même temps que la réminiscence de l'objet nommé baigne dans une clairvoyante atmosphère.*

*L'ensemble de feuillets qui espace autour de pareille visée de délicieuses recherches dans tout l'arcane verbal, a de l'authenticité, non moins qu'il s'ouvre à l'heure bonne.*

*Stéphane Mallarmé*<sup>5</sup>

Que la préface soit un acte de discours, voilà bien ce qu'indique d'entrée le choix de la locution « Avant-dire », tournure précieuse s'il en est, idiomatiquement mallarméenne si l'on veut, mais très précisément étymologique : de *præ-fari* (soit « action de parler avant ») à *avant-dire* l'adéquation est parfaite et c'est bien le fait de parler, de dire, de performer quelque discours qui se trouve ainsi mis en scène, plutôt que le produit verbal de cette profération. Sans doute y a-t-il aussi, de l'« Avant-dire » à la théorie du langage poétique dont celui-ci constitue, chez Mallarmé, la première formulation véritablement manifestaire, une ligne de continuité : la poésie, écrit-il, est un « parler » ; plus exactement, elle rend à la parole sa « virtualité », c'est-à-dire sa puissance de pure présentation, irréductible au discours de la référence : « Je dis : une fleur ! [...] et musicalement se lève [...] l'absente de tous bouquets. » Mais c'est une autre puissance de performance représentée qui doit nous intéresser ici : celle qui dans le texte de l'« Avant-dire » énonce les conditions de son énonciation et rend raison du contrat symbolique auquel celle-ci répond. La préface dont Mallarmé gratifie Ghil ne se limite pas à célébrer l'ouvrage qu'elle ouvre par toute

5. — « Avant-dire » au *Traité du Verbe* de René Ghil, Paris, Giraud, 1886.

une rhétorique de la véridicité et de la valorisation conforme aux prescriptions du genre (« tout [...] s'ordonne en vertu d'une vue, la vraie » ; « les lois [...] qui fixent une spirituelle *Instrumentation* parlée », « délicieuses recherches » ; « l'ensemble de feuillets [...] a de l'authenticité »). Elle énonce au-delà – ou, plus exactement, en amont – les lois et conditions spécifiques qui l'autorisent à développer efficacement cette rhétorique.

Quelles sont ces lois et conditions ? La première est celle qui prescrit au préfacier d'occulter les mobiles effectifs et les ressorts de son propre discours. Si la préface est un acte, c'est plus exactement encore une prestation qui relève d'une économie du don. Et de même qu'un don n'est généreux qu'à le paraître – c'est-à-dire qu'à masquer les ressorts sociaux qui le règlent et notamment le fait qu'il escompte d'être payé de retour –, la préface n'est gratifiante pour celui qui la reçoit que si elle se donne à lui spontanément, presque à son insu, sinon contre sa volonté. Le *Traité du Verbe* était fait par nature, laisse entendre Mallarmé, pour demeurer un manuscrit passé de la main à la main entre gens de connaissance, sinon pour être scellé parmi les livres électifs de « des Esseintes », à défaut de rester luxueusement encerclé dans un monologue tout intérieur (« les lois par maint avouées à soi seul »). Mais voici que Ghil, ce « rêveur », « *permet* que d'une page ou moins d'Avant-dire, je marque le point singulier de sa pensée au moment où il entend la publier<sup>6</sup> ». Demandée, attendue, la préface serait sans effet : indigne geste de complaisance, de connivence extorquée. Permise, autorisée, elle se donne pour ce qu'elle entend qu'on la prenne : un geste de générosité désintéressée, et ceci dans l'esprit des deux parties en présence, sans sollicitation en amont, sans exigence de retour en aval. Un don à l'état pur en quelque sorte, qui ne relèverait d'aucune obligation et ne ferait pas d'obligé. Et ce n'est pas même un livre que le poète accompagne vers son lecteur, ni même un manuscrit préparé pour la composition typographique : c'est un « cahier écrit par M. Ghil », qui semble n'appartenir, dans sa primitive circulation, qu'à deux cercles restreints auxquels le public ne serait admis que par la bande, comme un invité plutôt que comme un membre de la maisonnée : le cercle interpersonnel composé par le préfacier et l'auteur (« le rêveur de qui je tiens le manuscrit ») et le cercle vaporeux de deux lecteurs de fiction (Usher et des Esseintes)<sup>7</sup>.

6. — Je souligne.

7. — La méconnaissance de l'économie de réciprocité intéressée qui permet l'illusion du pur don généreux repose, ainsi que l'a souligné Bourdieu, sur l'intervalle temporel qui sépare obligatoirement le don du contre-don (voir Pierre

La deuxième loi est celle, pourrait-on dire, du moment fictif, perpétuellement présent, dans lequel la préface s'écrit et par conséquent se lit. Elle s'écrit dans un *ici* et dans un *maintenant* que chaque lecture a pour effet de réactualiser. De là, appuyant la connivence spontanée qu'on vient de voir à l'œuvre, ces mentions relevant d'une *deixis* de la monstration et de l'instant dont le texte de l'« Avant-dire » se trouve littéralement encadré : « ce cahier », « le rêveur de qui je tiens le manuscrit » (le verbe « tenir » étant lisible sur deux plans de signification : le fait d'avoir obtenu ce manuscrit et celui de le tenir entre les mains) ; « je marque le point singulier de sa pensée au moment où il entend la publier » ; « l'ensemble de feuillets [...] s'ouvre à l'heure bonne ». Bien entendu, plusieurs de ces notations ont pour office d'activer la fonction de valorisation, en marquant l'actualité du texte enfin publié, sa pertinence en regard de « l'époque » et de signaler qu'un tel traité retrempant la « Littérature » et plus spécialement le « parler » poétique à son immémoriale « virtualité » vient paradoxalement à point nommé dans un temps réglé par l'impur trafic des « écrits contemporains » et du discours instrumental. Reste qu'elles cadrent assez exactement la fiction pragmatique sur laquelle repose l'acte préfaciel : accueil et lecture dans l'instant du livre qui s'ouvre, répétition pour chaque lecteur de l'instant de communion dans lequel s'installe avec lui le préfacier qui lui donne accès au livre.

La troisième loi est en quelque sorte contradictoire de la première : s'il convient en effet que le préfacier gomme les intérêts symboliques qui se trouvent investis dans son entreprise – les siens comme ceux de l'auteur du texte qu'il présente – et s'il n'est pas inutile que le lecteur extérieur au petit cercle qu'il forme avec son protégé soit comme tenu à distance au moment même où on l'invite à rejoindre ce cercle, il n'est pas moins important que l'acte de la préface marque à quelle adresse il la destine. Usher et des Esseintes, lecteurs idéaux du livre non encore publié, désignent par antonomase et anticipation les lecteurs effectivement visés par le préfacier et son auteur. Et cette désignation est inclusive, je veux dire par là que Mallarmé, en écrivant « notre des Esseintes » non seulement active un intertexte générationnel, mais aussi désigne la communauté élective des poètes au nombre desquels il se compte. Par quoi cet « Avant-dire », comme toute préface allographe en règle générale, est un acte de cooptation. Par quoi aussi cette

---

Bourdieu, « L'économie des échanges symboliques », dans *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 179-185). L'insistance que Mallarmé porte sur l'existence manuscrite du texte qu'il préface peut en apparaître comme une sorte de métaphore, celle de l'écart entre la chose écrite et la chose publiée.

« page ou moins » dit quelque chose, à sa manière, des transformations qu'a connues, au cours du siècle qui s'achève, la surface sociale de la poésie. L'étendue du champ de la destination poétique s'est rétrécie comme peau de chagrin : c'était l'humanité entière pour les grands romantiques, tels Hugo ou Lamartine ; ce furent déjà les adeptes de « l'Esprit pur » pour le second Vigny et la communauté restreinte des pairs en poésie pour les parnassiens ; à « l'heure bonne » où Mallarmé et Ghil écrivent, ce champ se trouve désormais réduit aux proportions des seuls poètes décadents et symbolistes auxquels Huysmans, avec des Esseintes, a fourni leur effigie romanesque et leur support d'identification. Affaire d'époque, d'esthétique d'époque, marquée comme telle, et de paradoxale inclination collective à l'isolement, à l'exception, à la séparation d'avec la « foule » et la « pensée humaine » gouvernée par « l'universel *reportage* ». Mais c'est aussi, au-delà du marquage historique dont il est comptable, que Mallarmé sait ce que préfacier veut dire et qu'il y va, non d'un texte clos sur lui-même, mais d'une destination, si étroite qu'elle soit, et d'autant plus efficace et pertinente qu'elle est étroite et endossée en tant que telle.

Nous tiendrions là une quatrième et dernière loi, s'il ne s'agissait de la condition générale dans laquelle ce texte se formule et qui est l'enveloppe de toutes les autres : à savoir que la préface est bien un « contrat » conclu au bénéfice des trois parties qui le signent – l'auteur du texte préfacé, l'auteur de la préface et le lecteur que celui-ci introduit dans leur cercle électif – et que, si méticuleux que soit l'effort de Mallarmé pour « évaporer » les principes pratiques qui président à l'acte préfaciel, il n'en reste pas moins que ces principes se trouvent indiqués, ne serait-ce que par ce qui les nie ou les voile. Et nous retrouvons là, me semble-t-il, cette disposition que j'ai plus d'une fois soulignée chez le poète des « sonnets cartes de visite » et des « quatrains adresses » : son sens des protocoles réglant la sociabilité littéraire (dont le cénacle des Mardis aura été l'expression la plus institutionnelle) et sa capacité non seulement à représenter ces protocoles – de la même manière que ses *Poésies* de la maturité thématisent leurs propres opérations rhétoriques –, mais à ironiser ces protocoles, comme s'il s'agissait pour lui de montrer sans le dire qu'il n'en est pas dupe et de faire valoir sa maîtrise du jeu littéraire par l'esprit de dérision qu'il met à en appliquer trop scrupuleusement les règles.

Mais revenons à notre « Avant-dire », et incidemment à l'enjeu de l'acte préfaciel. Cet acte, je l'ai dit, consiste à lester un texte d'insignes de respectabilité. Ajoutons à présent que ces insignes tiennent moins au contenu de la préface qu'à un transfert de capital symbolique du préfacier vers l'auteur préfacé. L'acte préfaciel ne

consacre le texte préfacé que si celui qui l'opère est lui-même doté d'un tel pouvoir de consécration. Raison pour laquelle Ghil se tourne en 1886 vers Mallarmé au moment de publier une version entièrement refondue et élargie des pages qu'il avait publiées, l'année précédente, dans la revue belge *La Basoche*, sous le titre « Sous mon cachet », soit cinq poèmes en prose respectivement dédiés à Mallarmé, à Huysmans, à Coppée, à Francis Poictevin, à Stuart-Merill et à Charles Bonin, traçant ainsi le pointillé d'un premier aréopage d'admiration mutuelles. En 1886, Mallarmé, qui tient ses Mardis depuis près d'une décennie, n'est plus le Parnassien en déshérence qu'il a été entre 1875 et le début des années 1880. Huysmans, Verlaine l'ont intronisé en maître potentiel d'une sensibilité nouvelle ; et avec sa signature, c'est d'un rayon de sa gloire naissante que Ghil éclaire son laborieux *Traité du Verbe*. Encore la performance est-elle réversible et réciproque : si l'« Avant-dire », comme toute préface, consacre le texte qu'il ouvre, comme toute préface également il consacre en retour ou du moins confirme le pouvoir de consécration imparti à celui qui le signe, et qui saisit aussi bien l'occasion pour faire du *Traité* auquel il apporte son appui le support de son propre discours théorique (la distance est grande en effet et ne va pas cesser de se creuser entre les thèses de Ghil et les positions esthétiques formulées par son préfacier). Le bénéfice est double, par conséquent, en ce que le don que Ghil a reçu de Mallarmé est comme aussitôt payé d'un contre-don consistant, au plus direct, dans la reconnaissance par le cadet du pouvoir de l'aîné – et cela au sein d'un espace poétique qui voit le premier lutter, contre Jean Moréas, pour le rang de disciple attitré et de chef de file désigné de la génération montante. Cette même année 1886, quelques jours avant la sortie du *Traité du Verbe*, Moréas publie en effet, dans les colonnes du *Figaro*, le « Manifeste symboliste » qui va tant contribuer à disloquer, dans des luttes intestines, l'école à peine émergée (qu'indiquait à sa manière le possessif pluriel « notre des Esseintes »). C'est le début du duel entre Ghil et Moréas, dont Mallarmé sera, là aussi, le « témoin [...] préférablement à distance<sup>8</sup> ». Ceci éclaire le destin éditorial de « cette page ou moins d'Avant-dire ».

Car il y a une suite à cet « Avant-dire », rythmée par les publications des versions successives du *Traité du Verbe* – quatre encore après celle de 1886<sup>9</sup> – et par les reprises que Mallarmé va faire, de

8. — Stéphane Mallarmé, « Crise de vers », dans *Œuvres complètes*, t. II, éd. B. Marchal, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2003, p. 205.

9. — Voir la précieuse édition procurée par Tiziana Goruppi : René Ghil, *Traité du Verbe. États successifs (1885-1886-1887-1888-1891-1904)*, Paris, Nizet,

son côté, du don de théorie qu'il avait peut-être imprudemment consenti à René Ghil. En 1887, le jeune théoricien de l'« Instrumentation poétique », transporté par « l'heur immense » d'« avérer [celle-ci] par les données concordantes de Helmholtz sur les Harmoniques », republie chez Alcan-Lévy son *Traité* avec l'« Avant-dire » de Mallarmé, mais en le faisant précéder, le préfacé prenant le pas sur le préfaçant, d'une note « pour cette édition » : « Il me plut, écrit-il, de pouvoir à l'amour ou à la haine des esprits développer en son intégrité le plan de l'Œuvre d'une vie : quasi par signes seuls, hélas ! car ne me permet pas de plus amples développements l'étrange propension au plagiat et au mensonge de quelques-uns de mes Contemporains<sup>10</sup>. » Pour ceux qui appartiennent aux cercles agités du symbolisme, l'allusion tombe sous le sens : Ghil, soupçonné de démarquer la théorie mallarméenne, rend la monnaie de leur pièce aux journaux et à ses rivaux. Dans une lettre à Albert Mockel, datée du 21 octobre 1887, il déclare à celui-ci « n'admettre aucune théorie que la mienne et n'être l'élève de personne. [...] J'ai tout TIRÉ DE MOI, et l'expression même<sup>11</sup> ». Bref, le cadet ne manque pas d'air, qui tourne l'obligation de rendre, au moins sous l'espèce de la reconnaissance, en rapt doctrinal pur et simple, et n'est pas loin, somme toute, d'inverser le rapport de donateur à donataire : qui donc, sinon celui qui a tout tiré de soi d'une Œuvre qui est sa vie même, a fait don de théorie à l'autre ? Le disciple pressé est devenu un prétendant pressé. « Au vrai, témoignera Camille Mauclair, Ghil [...] était orgueilleux et voulut fonder une école rivale<sup>12</sup>. » L'année suivante, à l'enseigne bruxelloise des éditions Deman, le *Traité* est republié sans l'« Avant-dire », bagage désormais encombrant et viatique épuisé. Le préfacier est passé par-dessus bord et avec lui sa préface. Gardons-nous de ne voir dans cet effacement que la marque de la distance croissante que le positivisme de Ghil prend avec le symbolisme de Mallarmé. C'est aussi bien toute l'économie des échanges symboliques encadrant l'acte préfaciel qui se voit compromise ici, dans l'un de ces psychodrames à la fois personnels et esthétiques avec lesquels se confond quelquefois la lutte pour la vie littéraire.

Le signataire de l'« Avant-dire », de son côté, n'est pas en reste. Henri de Régnier, dans ses *Cahiers*, évoque une conversation de janvier 1888 avec Mallarmé à l'occasion de laquelle celui-ci « [se] plaint de Ghil et de ces bêtes imitations qui s'emparent de l'es-

---

1978.

10. — *Traité du Verbe*, état 1887, éd. citée, p. 91.

11. — Cité par T. Goruppi, éd. citée, p. 115.

12. — Camille Mauclair, *Mallarmé chez lui*, Paris, Grasset, 1935, p. 50-51.

quaisse parlée de ses idées<sup>13</sup> ». Le même rappelle que sur la scène des Mardis, un an plus tard, Mallarmé « appelle la polémique à laquelle se livre Ghil « la débâcle de son silence<sup>14</sup> ». Tout feutré qu'il fût, le murmure du cénacle de la rue de Rome n'était donc pas sans venin. En 1891, le poète réédite à part, dans le recueil Deman de ses *Pages*, le texte de l'« Avant-dire » en supprimant les paragraphes évoquant Ghil et son *Traité*, et ira même jusqu'à préciser en 1893, au début de son volume *Vers et prose*, à l'occasion d'un autre « Avant-dire » confié à la voix de l'éditeur Perrin, qu'il publie ce « Florilège » ou cette « très modeste anthologie, de ses écrits » « [afin] d'obvier à des déprédations<sup>15</sup> ». À qui sait lire, parmi ses confrères et ses fidèles, l'allusion est elle aussi transparente : elle fait signe notamment en direction de Ghil, auquel on reprend d'une main ce qu'on lui avait offert de l'autre. Déprédation : le mot est fort et répond à celui de plagiat, que brandissait Ghil quelques années plus tôt.

On sait ce qu'il adviendra ensuite de ce texte appelé à couronner la théorie du langage de Mallarmé et à servir de répertoire de citations à ses commentateurs scolaires. Très peu modifiés, les paragraphes de l'« Avant-dire » formeront les deux pages de conclusion du grand article « Crise de vers », sans que soient mentionnés dans la « Bibliographie » des *Divagations* ni la source, ni l'occasion, ni la toute première publication de ces lignes. On y lira seulement ceci :

CRISE DE VERS, Étude au *National Observer*, reprenant quelques passages de *Variations* omises : le fragment « Un désir indéniable à mon temps » s'isola dans *PAGES*<sup>16</sup>.

Mallarmé a coutume, dans ses « Bibliographies » et autres « Scolies », de rappeler à son lecteur les circonstances, les occasions, les lieux d'inscription ou de profération à l'origine des textes qu'il reprend en recueil. Ce n'est pas simple souci de « minutie », témoignant, selon ses termes, « de quelque déférence aux scoliastes futurs<sup>17</sup> ». C'est aussi une façon de reconduire, au moment même

13. — Henri de Régnier, *Les Cahiers inédits (1887-1936)*, éd. Niederauer et Broche, Paris, Pygmalion, 2002, p. 113.

14. — *Ibid.*, p. 198. Plus loin, Régnier, apercevant Ghil, lui trouve une fois de plus « [un] air de commis de nouveautés littéraires » (p. 273).

15. — *Œuvres complètes*, éd. Mondor et Jean-Aubry, Paris, Gallimard, 1945, p. 1338.

16. — « Bibliographie » des *Divagations*, *Œuvres complètes*, t. II, éd. citée, p. 272.

17. — « Bibliographie » des *Poésies*, *Œuvres complètes*, t. I, éd. B. Marchal, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, p. 48.

où il rendosse à son seul compte les textes qu'il avait donnés, l'économie de l'échange dont ils ont procédé, par égard envers leurs premiers destinataires. Car reprendre ce que l'on a donné revient au fond à voler. Du moins est-ce annuler et la générosité première et le contrat symbolique passé entre donateur et donataire. Réaffirmer le don serait au contraire une façon de le reproduire. Rien de tel s'agissant de Ghil : le voilà à son tour biffé, renvoyé à l'oubli, expulsé du cercle des symbolistes comme il s'est lui-même mis en rupture à l'égard du cénacle des Mardis<sup>18</sup>. L'acte de cooptation, raison d'être et enjeu de la préface au *Traité du Verbe*, devient en fin de compte acte d'excommunication. Un don, fût-il d'une « page ou moins » de préface, ne se reprend pas sans violence. Et, faut-il le dire, l'on ne fait pas innocemment d'un « Avant-dire » une conclusion.

---

18. — Sur le fonctionnement de ce cénacle et la scène d'exclusion dont Ghil fut l'un des acteurs et la victime, voir Pascal Durand, « 89 rue de Rome. Le rituel des "Mardis" mallarméens », dans *Art&Fact*, n°18/1999, p. 113-126.